

DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL
dans un établissement du second degré
Année scolaire 2019- 2020

*DOCUMENT À RETOURNER AU PLUS TARD LE 30 JANVIER 2019, À VOTRE I.E.N. de circonscription
 (à la D.S.D.E.N. 74 pour ceux qui ne dépendent pas d'un IEN)*

NOM : Prénom :	Affectation 2018 / 2019 : Commune : Collège
Date de naissance (mention obligatoire) :	Fonction :

TEMPS PARTIEL DE DROIT

- pour élever un enfant de moins de 3 ans (né le.....) ou date d'arrivée au foyer de l'enfant adopté (le.....)
- pour donner des soins à une personne (joindre justificatifs selon circulaire)
- en tant que personnel handicapé bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) (joindre justificatifs)

Si mon enfant a 3 ans dans le courant de l'année scolaire 2019– 2020 je m'engage à terminer l'année scolaire à temps partiel, sur autorisation, sauf demande expresse 2 mois avant la fin de mon temps partiel de droit.

Modalité du temps partiel : Quotité horaire souhaitée exprimée en nombre entier d'heures hebdomadaires : / 21 h

Pour information, tableau des quotités horaires possibles (c/o circulaire 2015-105 du 30 juin 2015 : temps partiel en établissement du second degré)						
Nombre d'heures	11	12	13	14	15	16
Quotité	52,38%	57,14%	61,90%	66,67%	71,73%	76,19%
Quotité financière	52,38%	57,14%	61,90%	66,67%	71,73%	76,19%

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

- pour élever un enfant de moins de 8 ans (né le.....)
- pour raison médicale ou sociale (prendre rendez-vous avec le service médico-social au 04.50.88.47.07.)
- pour convenance personnelle (joindre lettre de motivation)
- pour création d'entreprise (joindre justificatif)

Modalité du temps partiel : Quotité horaire souhaitée exprimée en nombre entier d'heures hebdomadaires : / 21 h

Pour information, tableau des quotités horaires possibles (c/o circulaire 2015-105 du 30 juin 2015 : temps partiel en établissement du second degré)							
Nombre d'heures	11	12	13	14	15	16	17
Quotité	52,38%	57,14%	61,90%	66,67%	71,73%	76,19%	80,95%
Quotité financière	52,38%	57,14%	61,90%	66,67%	71,73%	76,19%	86,30%

QUOTITE DE REPLI (à renseigner *obligatoirement* – la quotité de repli doit être *différente* de la quotité demandée)
En l'absence d'indication, la quotité retenue par l'administration sera de 21h/21h (100%)

Je demande une quotité de repli, en cas d'impossibilité pour la quotité souhaitée à :h / 21h hebdomadaires

Je soussigné(e), déclare
 avoir pris connaissance de la note de service du 10 janvier 2019 relative aux temps partiels
 adressée aux écoles et aux enseignants et consultable sur le PIA (portail interactif agent).

Fait à, le.....
 Signature de l'intéressé(e)

Cadre réservé à l'administration :

Avis et cachet du principal du collège :

- Avis favorable Avis défavorable
- Quotité proposée : / 21

cachet et signature de l'IEN :

Vu, et transmis le

Décision du D.A.S.E.N. :